

PRESIDENCE DU FASO



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

TRANSITION AU BURKINA FASO

**CONSOLIDER LES ACQUIS MILITAIRES ET
APPROFONDIR LA REFONDATION DE L'ETAT**



MAI 2024

PRESIDENCE DU FASO

Direction de la communication et des relations presse
www.presidencedufaso.bf





PRESIDENCE DU FASO
BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Nous avons décidé cette année de renforcer l'accompagnement des producteurs. Le ministère en charge de l'agriculture a déjà commencé un processus de labour gratuit de plus de 64 mille hectares dans toutes les régions.

Capitaine Ibrahim TRAORE
Président de la Transition, Chef de l'Etat



TRANSITION AU BURKINA FASO

Consolider les acquis militaires et approfondir la refondation de l'Etat

INTRODUCTION

Le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR 2) est arrivé au pouvoir à un moment où le pays était à la croisée des chemins, avec le terrorisme qui était de plus en plus prégnant et qui sapait insidieusement les bases de l'Etat-nation.

En octobre 2022, l'arrivée du Capitaine Ibrahim TRAORE à la tête de l'Etat va redonner l'espoir à ce peuple meurtri, qui entend prendre désormais son destin en main. La Charte de la Transition, adoptée par les Forces vives de la Nation le 14 octobre 2022, a assigné six missions à la Transition à savoir (i) rétablir et renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; (ii) apporter une réponse urgente, efficace et efficiente à la crise humanitaire ; (iii) promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption ; (iv) engager des réformes politiques, administratives et institutionnelles en vue de renforcer la culture démocratique et consolider l'Etat de droit ; (v) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale et (vi), assurer l'organisation d'élections libres, transparentes et inclusives.

Dans l'optique de réaliser ces missions, le gouvernement s'est appuyé sur un référentiel fondamental, le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD), instrument central d'opérationnalisation de la Politique nationale de développement durant la période de la Transition.

Le coût global de la mise en œuvre du PA-SD, hors charges courantes, est de 7 673,295 Milliards de FCFA.

Les actions prioritaires retenues dans le PA-SD visant à réaliser les missions de la Transition sont réparties en 4 piliers que sont : (i) lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) répondre à la crise humanitaire ; (iii) refonder l'État et améliorer la gouvernance et (iv) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

Après 19 mois de conduite de la Transition, plusieurs réalisations sont à mettre à l'actif du gouvernement. Ce document présente un bilan succinct des actions avec à la clé celles qui ont impacté la vie des citoyens.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....4

Pilier 1 : Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale

Défense.....6 - 7

Sécurité et Administration territoriale.....8 - 9

Diplomatie.....10

Infrastructures11

Environnement et eau.....12

Pilier 2 : Répondre à la crise humanitaire

Agriculture.....14 - 17

Action humanitaire.....18

Education et Enseignement supérieur..20 - 21

Santé.....22

Commerce et Industries.....23 - 24

Pilier 3 : Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance

Fonction publique.....25

Economie et Finances.....27

Transition digitale.....28

Mines et Energie.....29

Urbanisme et Habitat.....30

Transports.....31

Pilier 4 : Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale

Communication et Culture.....33 - 34

Justice et Droits humains.....35

Sport, Jeunesse et Emploi.....36

Conclusion.....37



PILIER 1 : LUTTER CONTRE LE TERRORISME ET RESTAURER L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE

1.1 Défense

1.2 Sécurité et administration territoriale

1.3 Diplomatie

1.4 Infrastructure

La mission première de la Transition est la reconquête du territoire national. Ainsi, sous le leadership du Capitaine Ibrahim TRAORE, Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Gouvernement a réalisé mené plusieurs activités tant dans les secteurs de la défense, de la sécurité et de l'administration du territoire que sur la scène internationale pour le rayonnement de notre pays. L'affirmation de la souveraineté du Burkina Faso grâce à une diplomatie dynamique a été au centre des actions qui ont également visé le désenclavement du pays et la protection de l'Environnement et des ressources en eau.





Le Burkina Faso a acquis des moyens militaires aériens pour accélérer la victoire

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale, le MDAC a pu :

1. RÉALISER DES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES STRATÉGIQUES ET NOUER DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES PAR :

- l'adoption de la loi n°006-2023/ALT du 09 mai relative à la Sécurité nationale par l'Assemblée Législative de Transition (ALT) ;
- la mise en place des nouveaux organes de gouvernance prévus par la loi 006-2023/ALT par décrets en Conseil des ministres ;
- l'adoption du document de Politique de Sécurité Nationale (PSN) en Conseil des ministres ;
- l'élaboration d'une nouvelle stratégie de défense assortie d'un plan d'action ;
- la signature de l'accord de coopération avec le Royaume d'Arabie Saoudite ;
- l'accord de coopération militaire avec la République bolivarienne du Venezuela ;
- la signature d'un accord de coopération militaire avec la Russie ;
- l'ouverture de Missions militaires à Moscou et à Téhéran ;
- l'institution d'accords de défense mutuelle entre les Etats membres de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) ;

2. ACCROÎTRE LES EFFECTIFS DES TROUPES COMBATTANTES, LES RÉORGANISER ET ACQUÉRIR DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS AVEC :

- le recrutement exceptionnel de 21 000 militaires du rang, 250 aviateurs, 3 000 gendarmes auxiliaires, 650 élèves sous-officiers, 450 élèves sous-officiers spécialistes et 500 élèves sapeurs-pompiers ;
- l'adoption en Conseil des ministres du

décret portant mobilisation générale et mise en garde ;

- la mise en place par arrêtés des organes chargés de la mise en œuvre des réquisitions et de ceux chargés de la gestion des litiges ;
- la création par décret et opérationnalisation de nouvelles unités dédiées à la lutte contre le terrorisme ;
- la création de 6 régions militaires ;
- la création de 4 Groupements d'intervention rapide (GIR) regroupant chacun 6 Bataillons d'intervention rapide (BIR) soit au total 24 BIR créés ;
- la réorganisation du territoire national en Commandements et Formations Militaires en vue d'un meilleur maillage sécuritaire ;
- l'opérationnalisation de la Brigade des Volontaires pour la Défense de la Patrie (BVDP) en vue d'une coordination efficace des VDP ;
- l'incorporation au sein des Forces Armées Nationales de Volontaires pour la Défense de la Patrie par recrutement prioritaire ;
- l'acquisition de nouvelles capacités de surveillance aérienne et d'attaque.

3. MENER AVEC SUCCÈS DES OPÉRATIONS AÉRIENNES ET TERRESTRES D'ENVERGURE À TRAVERS :

- la réalisation de plusieurs opérations d'envergure pour la reconquête des localités sous influence terroriste (opérations Kapidougou 1, 2, 3 et 4, Félého, Tonnerre, Piisgo, Kiaarima, Triangle vert, Kawula 1 et 2, Ouragan-Sanaba, Lycaon, Tourbillon 1 et 2) ;
- la sécurisation de convois ;



- des actions conjointes FDS et VDP ;
- le renforcement des capacités des personnels des FAN et des VDP;
- la formation des personnels des FAN au Droit International Humanitaire dans toutes les garnisons en vue de la sensibilisation des combattants au respect des droits de la personne humaine.

4. ASSURER LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE ET SOCIALE DES PERSONNELS DES FAN ET DE LEURS FAMILLES PAR :

- la prise en charge psychologique et psychiatrique des Militaires blessés en opérations (MBO) ;
- la formation des médecins militaires et des infirmiers militaires à la prise en charge des psycho traumatismes ;
- l'amélioration de la prise en charge sociale des militaires blessés et des familles des militaires décédés ou disparus en opérations de sécurisation intérieure ;
- l'opérationnalisation de la délégation de solde ;
- la prise en charge psycho-sociale des familles des militaires décédés ou disparus en opérations ;
- la formation des MBO aux métiers adaptés à leur situation de handicap ;
- la prise en charge de la scolarisation et des études d'orphelins de FDS, formations et accompagnements des veuves dans les activités génératrices de revenus ;
- l'amélioration de la prise en charge sanitaire des MBO et des VDP ;
- la restructuration organique des services de santé des armées ;
- l'acquisition d'équipements médico-

techniques et d'ambulances adaptées ;

- l'opérationnalisation de la Caisse d'assurance maladie des armées (CAMA) créée depuis 2020 et mise en place de ses organes d'administration et de gestion ;
- la création de l'agence de soutien aux veuves, orphelins et victimes de guerre.

Dans le cadre de l'amélioration de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, l'on note :

- la réalisation d'audits de gestion internes et des enquêtes administratives menées par l'Inspection Générale des Forces Armées Nationales ;
- l'exécution de tâches gouvernementales en lien avec les recommandations des missions d'audit de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC).

Dans le cadre de la contribution à la réponse humanitaire, le MDAC a enfin pu :

- le soutien de manière durable de l'action humanitaire ;
- la contribution aux évacuations sanitaires et au transport par voie aérienne de certains agents publics pour nécessité de service ;
- l'escortes de convois de ravitaillements de denrées de première nécessité et de médicaments aux populations ;
- l'évacuations sanitaires dans les localités sous emprise terroriste ;
- l'approvisionnement régulier en produits alimentaires du Niger à la suite des sanctions de la CEDEAO.



Remise de matériels aux Forces armées nationales par le Président de la transition, Chef de l'Etat, Chef suprême des armées.



Un soldat des Forces armées nationales en exercice



Lors de la conférence des commissaires de police en février 2023, le Président de la Transition, le Capitaine Ibrahim TRAORE avait déjà annoncé la réorganisation des FDS pour une meilleure occupation de l'espace

Dans les secteurs de la sécurité et de l'administration territoriale, les actions menées sont :

AU TITRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE :

- l'assainissement du système partisan et du cadre d'exercice des libertés publiques à travers l'élaboration d'une loi portant régime juridique des partis et formations politiques ;
- l'encadrement de l'exercice de la liberté religieuse et des rapports État/Confessions religieuses à travers l'élaboration d'une loi ;
- l'élaboration de la loi portant révision de la loi n°064-2015/CNT du 20 octobre 2015 dans l'optique d'assainir l'environnement des associations ;
- l'élaboration de la loi d'orientation de l'organisation générale de l'administration du territoire pour combler le vide juridique sur la déconcentration.

AU TITRE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE :

- la contribution à la lutte contre le terrorisme par la création des Groupements d'Unités mobiles d'Intervention (GUMI) ;
- la création d'Unités mobiles d'Intervention (UMI) pour contribuer à la sécurisation des investissements stratégiques, des personnes

et des biens ;

- le renforcement du suivi des flux migratoires avec la plateforme e-visa ;
- la mise en œuvre de la vidéo surveillance à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso pour la protection des biens et des personnes ;
- le renforcement de la lutte contre le trafic des drogues et la criminalité transfrontalière ;
- l'élaboration de la stratégie nationale de la protection civile ;
- la réalisation et le lancement de la plateforme e-contravention pour améliorer le paiement des contraventions ;
- l'adoption de la loi portant condition d'entrée et de séjour des étrangers, de sortie des nationaux et des étrangers du territoire national ;
- l'interconnexion des services de sécurité à IRAPOL pour favoriser l'exploitation de la plateforme par les services de sécurité ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des forces de sécurité par la construction et l'équipement des services de sécurité ;
- l'élaboration d'un guide de sécurisation des sites d'Exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE).

AU TITRE DE LA PROTECTION CIVILE :

- l'élaboration de la Stratégie nationale de la protection civile ;
- le rapprochement des services de protection civile des populations par la construction et/ou la réhabilitation de compagnies type d'incendie.

AU TITRE DE LA DÉCENTRALISATION :

- l'élaboration d'un nouveau Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;
- l'élaboration de la Stratégie nationale de Décentralisation (SND) et le Plan d'actions triennal (PAT) ;
- l'élaboration d'un plan de communication de soutien à la décentralisation ;

- l'adoption d'un guide de Partenariat Public-Privé (PPP) à l'usage des collectivités territoriales ;
- l'élaboration d'une stratégie de résilience des Collectivités territoriales face aux défis sécuritaires ;
- l'élaboration d'un guide au profit des Collectivités territoriales sur les techniques de négociation et de mobilisation des ressources extérieures.

AU TITRE DE L'ÉTAT CIVIL :

- l'élaboration d'une loi spécifique sur l'état civil ;
- la facilitation de la gestion des faits d'état civil en tenant compte de la crise sécuritaire ;
- l'élaboration de la Stratégie nationale de modernisation de l'état civil.



Le Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, Monsieur Emile ZERBO procède à l'inauguration de la 13^e Compagnie d'incendie et de secours à Ziniaré, dans la région du Plateau-Central, en compagnie du Chef d'Etat-major général des Armées, le Général de Brigade Célestin SIMPORE.



La présence du Président de la Transition, le Capitaine Ibrahim TRAORE au sommet Russie-Afrique a été une empreinte de la réorientation de la diplomatie burkinabè

Les acquis dans ce secteur sont perceptibles et se présentent comme suit :

ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA COOPÉRATION :

- la rupture des liens de dépendance dans les choix et de la formulation des politiques publiques à travers la remise en cause des accords aliénants (accords de coopération militaires, accords de non double imposition) ;
- le renforcement du réseau des amis sincères et respectueux en diversifiant les partenaires et partenariats notamment avec l'Iran, la Russie, la Chine, le Nicaragua, le Venezuela, la Turquie, l'Égypte, etc. ;
- l'optimisation de l'architecture de la représentation diplomatique avec l'ouverture de nouvelles ambassades et de consulats à travers le monde ;
- l'adoption de la Charte de l'AES ;
- la réduction de la dépendance politique vis-à-vis de certaines organisations sous régionales en participant à la création de nouveaux espaces intégrés en l'occurrence l'Alliance des États du Sahel.
- l'élaboration d'une cartographie des objectifs et résultats par zone et par ambassade ;
- l'élaboration de lettres de mission pour chaque chef de mission diplomatique et poste consulaire ;
- le processus en cours pour la mise en harmonie des sites Web des missions diplomatiques ;
- la proposition d'une plateforme numérique d'enregistrement de la diaspora.

GOVERNANCE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE :

- l'amélioration de la gestion de la diaspora burkinabè avec la création du Haut conseil des Burkinabè de l'extérieur ;



Les Ministres en charge des Affaires étrangères et les experts des pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES) en réunion à Niamey (Niger)

Dans ce secteur les actions réalisées sont :

- le renforcement de la rigueur dans le suivi en vue d'accélérer la mise en œuvre des projets en cours d'exécution en milieu urbain et dans les zones à faible défi sécuritaire ;
- le rapprochement des chefs de projet des chantiers à travers la nomination de ceux-ci au niveau régional ;
- la mise en place des brigades d'intervention d'urgence pour permettre au ministère d'être plus efficace dans la gestion des urgences ;
- la déconcentration du processus de passation des marchés publics de l'entretien courant en cours d'achèvement ;
- l'introduction de l'entretien préventif sur les routes bitumées dans le système d'entretien courant ;
- le lancement des travaux d'extension de la route nationale 4 (RN4), l'élargissement de la chaussée en 2×2 voies sur un linéaire de 21 km, l'aménagement de quelques bretelles totalisant environ 14 km, et la réalisation d'un ouvrage d'art ;
- le lancement du vaste programme d'aménagement, de réhabilitation et de bitumage de voiries dans les villes et campagnes du Burkina Faso.



Lancement des travaux d'extension de la route nationale 4 (RN4), l'élargissement de la chaussée en 2×2 voies sur un linéaire de 21 km



Le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, a effectué une visite terrain pour s'assurer du bon déroulement des travaux de restauration, de protection et de valorisation du lac Bam

De nombreux acquis ont été engrenés dans le secteur de l'environnement et des ressources en eau. On peut retenir :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'urgence, cadre de référence des interventions du ministère en matière d'apurement des forêts, d'accès à l'eau, d'assainissement public et des aménagements paysagers pour la période 2024-2025 ;
- la mise en place effective des cantonnements des Eaux et forêts en vue de contribuer au renforcement des actions de protection et de préservation des ressources forestières d'une part et, de reconquête du territoire, d'autre part ;
- l'adoption du décret sur les opérations de polices environnementales avec la création d'un service y afférant afin de prévenir et réprimer les atteintes à l'environnement ;
- la formalisation de l'« opération mana mana mon acte patriotique pour un cadre de vie sain » afin d'assainir le cadre de vie des populations pour une amélioration de leur état de santé ;
- l'adoption en cours du décret portant définition des normes, critères et indicateurs d'accès à l'eau potable en situation de développement et en situation d'urgence ;
- la réhabilitation en cours de l'Office national des barrages ;
- la mise à l'échelle de l'Assainissement total piloté par la communauté (ATPC) pour une prise en charge de l'assainissement par les usagers ;
- l'adoption en cours du document sur l'initiative «la Bataille de l'eau» ;
- l'adoption du décret de classification et de catégorisation des barrages au Burkina Faso ;
- l'élaboration des directives nationales en matière de conception et de réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable ;
- la mise en place du système d'alerte précoce crue-inondations ;
- l'organisation en cours d'un forum national sur les risques chimiques ;
- le développement d'une nouvelle méthode de reboisement : mise en place de bosquets, plantations d'alignement, aménagement des espaces verts et publics, des échangeurs et des ronds-points ;
- l'adoption de décrets relatifs aux produits chimiques et déchets dangereux en vue du renforcement de la réglementation en matière de production, d'importation, de transport, de détention, de distribution, de stockage, d'utilisation des produits ou substances chimiques dangereux ;
- la mise en place d'une structure de renseignement des Eaux et forêts.

PILIER 2 : RÉPONDRE A LA CRISE HUMANITAIRE

- 2.1 Agriculture
- 2.2 Action humanitaire
- 2.3 Education et enseignement superieur
- 2.4 Santé
- 2.5 Commerce et industrie



Ce pilier prend en compte la question de la souveraineté alimentaire, de l'autosuffisance alimentaire dont les résultats sont patents avec l'offensive agrosylvopastorale et l'initiative présidentielle de production agricole. Il met en évidence les activités réalisées en faveur de la prise en charge des questions sociales en embrassant les secteurs humanitaire, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la santé. Aussi, met-il en lumière les actions mises en œuvre pour dynamiser le commerce et relancer l'industrialisation de notre pays dans la logique d'un développement endogène inclusif et durable.





L'acquisition de matériels et intrants agricoles au profit des producteurs est une priorité des autorités de la Transition

Des actions ont été réalisées dans les axes suivants :

RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE AGRICOLE :

- l'amélioration de l'accès des producteurs aux crédits avec la création d'un fonds unifié de développement agropastoral et halieutique dénommé fonds « Dumu ka fa » ;
- l'élargissement du champ de l'assurance agricole aux filières de l'OAPH ;
- l'adoption des quotas d'achat du riz et du poisson national par les importateurs pour protéger les dynamiques nationales de production du riz et du poisson ;
- la facilitation de l'accès aux achats institutionnels de vivres par un mécanisme d'agriculture contractuelle pour garantir l'accès des marchés publics aux sociétés et coopératives du secteur ;
- la tenue des états généraux de l'agriculture qui a permis de définir la voie opérationnelle et le cadre d'actions prioritaires pour l'atteinte de la souveraineté alimentaire ;
- la création, en mars 2024, de la Société burkinabè des intrants et matériel agropastoraux (SOBIMAP) pour apporter une solution définitive au faible accès aux intrants et matériel agricoles qui mine fondamentalement le développement du secteur agricole ;
- la réforme du dispositif du Conseil national de sécurité alimentaire ;
- la dématérialisation des procédures d'établissement de certificat phytosanitaire par la mise en service depuis avril 2024 de la plateforme e-phyto afin de permettre la réduction des fraudes, de sécuriser le commerce international des produits végétaux et d'améliorer les performances des exploitations ;
- l'aménagement de 1 624,5 ha de nouveaux bas-fonds et la réhabilitation de 756,46 ha de bas-fonds. 21 917 ha de bas-fonds cédés par des propriétaires terriens sont en cours d'aménagement pour la campagne 2024 ;
- l'aménagement de 374,55 ha de périmètres irrigués et la réhabilitation de 286 ha de périmètres irrigués. Pour 2024, 5 000 ha de périmètres irrigués sont en cours d'aménagement et 1 028 ha en cours de réhabilitation ;
- la valorisation des bas-fonds en campagne sèche à partir de forages à haut débit, 353 forages à haut débit sont en cours de réalisation dans le cadre de cette opération ;

- l'appui en labour et jardins maraichers dans le but d'accompagner les producteurs pour l'intensification de la production agricole. Au titre de l'Initiative présidentielle pour l'agriculture, 20 282,5 ha de bas-fonds et 840 ha de hautes terres ont été labourés en 2023 ;
- Pour l'année 2024, l'offensive agropastorale et halieutique prévoit labourer 34 500 ha en hors aménagement pour l'intensification de la production. En ce qui concerne les jardins maraichers, 298,8 ha ont été aménagés en 2023 et 391,75 ha le seront cette année ;
- la dotation des producteurs d'un important lot d'équipements et d'intrants agropastoraux et halieutiques de plus de 78 milliards FCFA.

POUR LE CAS SPÉCIFIQUE DES AGROPOLES ET DES PLAINES AMÉNAGÉES

- A Bagré : 504,5 ha ont été labourés pour la production du blé, de la tomate et de l'oignon en appui à la production de la campagne sèche 2023/2024 ; 4 motopompes et 487 tubes PVC ont été fournis aux producteurs ; 5 000 ha sont en cours d'aménagement pour la campagne humide 2024, 500 ha pour la production du blé et 2 194 ha en rive droite du Nakambé.
- A Samendeni : aménagement de 100 ha de périmètres irrigués en appui à la production de campagne sèche 2023/2024 ; reprise des travaux d'aménagement de 780 ha et réalisation en cours des études APD sur 10 000 ha de la vallée de Samendeni en relation avec le Bureau national des Grands projets du Burkina.
- A Souroupole : constitution du capital social de la société d'une valeur de 2 milliards FCFA totalement souscrit avec 84 % des parts détenues par l'Etat et ses démembrements. Le processus d'immatriculation du domaine de la société d'économie mixte et le plan d'actions de relance de la production de la vallée du Sourou sont en cours.
- Autour du barrage du Soum : 1 000 ha ont été aménagés et sont en exploitation.

- Des travaux d'extension des terres irriguées sont en cours conformément aux instructions du Chef de l'Etat.
- Le Ministère a également mené des actions visant à faciliter l'accès des producteurs aux équipements d'irrigation agricole et à promouvoir l'utilisation des moyens appropriés d'exhaure de l'eau pour l'irrigation agricole. Dans ce cadre :
 - 650 motopompes et 18 258 tubes PVC ont été mis à la disposition des producteurs à des prix subventionnés ;
 - 50 motopompes solaires ont été gratuitement mises à la disposition des PDI ;
 - Pour l'année 2024, ce sont au total 710 motopompes, 29 969 tubes PVC d'irrigation et 186 kits goutte-à-goutte qui seront mis à la disposition des producteurs.

AU TITRE DES AMÉNAGEMENTS PASTORAUX ET DE L'HYDRAULIQUE PASTORALE

4 358,87 ha de terres négociées et cédées par les propriétaires terriens à des fins pastorales ont été aménagées et 11 567,23 ha d'espaces pastoraux balisés. En 2024, il est attendu la réalisation de 42 parcs à vaccination, de 26 forages pastoraux et le balisage de 500 km de pistes bétail. Par ailleurs, les travaux d'aménagement et de sécurisation de deux zones pastorales modernes dans le cadre de l'offensive sont en cours à Doubégué-Tcherbo à Bagré sur 10 000 ha et à Sondré-Est dans le Centre-Sud sur 14 000 ha.



Pisciculture à cage flottante, un des chantiers de l'offensive agropastorale et halieutique 2023-2025



Le ministre de l'Agriculture des Ressources animales et halieutiques, le Commandant Ismaël SOMBIE effectue une visite inopinée du chantier d'aménagement de Dourou dans la province du Passoré.

POUR LE VOLET DES INTRANTS AGROPASTORAUX ET HALIEUTIQUES, LES PRINCIPALES RÉALISATIONS SONT :

- la mise à disposition, en 2023, de 6 674,91 tonnes de semences de variétés améliorées de cultures vivrières à prix subventionné au profit des producteurs contre 18 000 tonnes de semences agricoles prévues pour cette année ;
- la mise à disposition de 357,5 tonnes de semenceaux de pomme de terre, en 2023 et la même quantité pour 2024 ;
- la relance de la production du blé qui a mobilisé 20 tonnes de semence de blé. Pour l'année 2024, le ministère mettra à la disposition des producteurs 165 tonnes de semences ;
- la mise à disposition de 607,26 tonnes de semences fourragères en 2023 et 2 300 tonnes de semences fourragères prévues cette année ;
- l'insémination de 1 677 animaux (semences biologiques) en 2023 et 4 700 animaux en cours pour 2024.

EN CE QUI CONCERNE LA MISE À DISPOSITION DES ENGRAIS AUX PRODUCTEURS :

- en 2023, 32 687,6 tonnes d'engrais minéraux (NPK et urée) ont été mis à la disposition des producteurs dont 808,81 tonnes distribués gratuitement à 8 018 PDI ;
- pour l'année 2024, 68 964 tonnes de fertilisants dont 47 395 tonnes de NPK, 21 569



Marché à bétail nouvellement construit dans la commune de Manga, région du Centre-Sud

tonnes d'urée et 3 805 tonnes de fumure organique, sont mobilisées.

De plus, les efforts du ministère en charge de l'agriculture ont permis à la SEPB de produire 4 500 tonnes d'engrais minéraux en 2023. Cette quantité est projetée à 29 000 tonnes pour 2024 grâce à un investissement supplémentaire de 14 milliards consentis par l'Etat.

L'intérêt porté aux intrants vétérinaires a permis de prévenir non seulement les maladies animales prioritaires et des zoonoses mais aussi de riposter contre ces maux. Ainsi, le ministère a procédé à la mise en place d'une Centrale d'achat de médicaments vétérinaires suivie de l'acquisition, en 2023, de :

- 3 000 000 de doses complémentaires de vaccins contre la PPCB ;
- 2 000 000 de doses complémentaires de vaccins contre la PPR ;
- 30 000 doses contre le charbon bactérien ;
- 50 000 doses contre la fièvre aphteuse ;
- 68 000 doses de vaccins contre la rage.

A CELA S'AJOUTENT :

- la mise en place d'une équipe d'intervention rapide dans la région du Centre et des kits de désinfection dans les douze autres régions pour faire face à la survenue de la grippe aviaire ;
- la mise en place d'un comité de gestion de crise pour coordonner les activités de riposte face à la grippe aviaire.



Bien d'autres réalisations ont été faites pour le compte du ministère en charge de l'agriculture. Ce sont, entre autres :

- la mise à disposition de 7 741 litres et 6 243,25 kg de produits phytosanitaires qui ont permis de traiter 8 036 hectares de terres au profit des producteurs ;
- la mise à disposition d'équipements agropastoraux afin de réduire la pénibilité et le temps de travail des producteurs pour ainsi augmenter durablement les rendements. En 2023, le ministère a mis à la disposition des producteurs 250 kits fourragers et 1 195 kits de matériel de production animale. En 2024, 176 kits de matériel et équipements agricoles, 612 kits de matériel et équipements de production animale, 1 000 kits de construction de bergeries et 230 kits de construction de fenils seront également mis à la disposition des producteurs ;
- la production agropastorale et halieutique dans le cadre du renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations avec comme résultats obtenus en termes de production :
 - 5 147 924 tonnes de céréales ;
 - 1 782 736 tonnes de cultures de rentes ;
 - 1 083 940 tonnes d'autres cultures vivrières.

Cette production est suffisante pour couvrir les besoins de consommation des populations burkinabè avec un taux de couverture des besoins céréaliers au niveau national de 97,4%.

- **les productions animales (petits ruminants, volaille) :** en 2023, pour la relance de la production animale affectée par les crises sécuritaire et aviaire, le ministère et ses partenaires ont distribué 2 987 kits d'élevage naisseur de petits ruminants (ovins et caprins) et 1 093 kits d'élevage de volaille ont été distribués. Ces élevages naisseurs ont aussi bénéficié de 8 233 tonnes d'aliments concentrés. Pour l'année 2024, le ministère a mobilisé au profit des producteurs, 4 305 kits de petits ruminants soit une hausse de 44%

par rapport à l'année 2023. Aussi, 7 035 tonnes d'aliments concentrés pour animaux d'élevage seront distribués aux producteurs.

- **les productions halieutiques :** en 2023, la production de poisson a été estimée à environ 30 000 tonnes soutenue essentiellement par la pêche de capture et la pisciculture à petite échelle dans les fermes privées et à Bagré. Dans le cadre de l'Offensive agropastorale et halieutique, des actions vigoureuses sont en cours pour une intensification de la production piscicole à travers les cages flottantes. A cet effet, 500 cages flottantes de 75 m³ sont en cours d'installation à Samendeni. Les prospections sont en cours pour l'installation de 200 cages flottantes à Bagré et 900 cages flottantes de taille moyenne (30 m³) sur le barrage de Soum dans la région du Centre-Ouest. Ces actions devraient permettre d'atteindre un niveau de production de 50 000 tonnes de poisson.
- l'amélioration de la résilience des populations s'est faite à travers des interventions adaptées et ciblées en vue de réduire la vulnérabilité des populations dans les zones structurellement déficitaires. La distribution de noyaux reproducteurs a concerné (i) 684 noyaux reproducteurs de petits ruminants distribués, (ii) 14 685 noyaux reproducteurs de volaille, (iii) 139,536 tonnes d'aliments pour petits ruminants et (iv) 263 tonnes d'aliments volailles.
- le stock national de sécurité alimentaire présentait un niveau de 20 104 tonnes au 31 décembre 2023. Les efforts de l'État ont permis l'acquisition en cours de 22 700 tonnes de céréales et de 1 500 tonnes d'aliments bétail. A terme, le niveau du SNS va passer à 42 804 tonnes de vivres pour un niveau conventionnel de 50 000 tonnes. Par ailleurs, le ministère a réalisé en collaboration avec le ministère en charge de l'action humanitaire 5 forages à haut débit pour l'installation des personnes déplacées internes dans l'agriculture.

En réponse à la crise humanitaire, les actions suivantes ont été réalisées :

- 146 localités difficiles d'accès et les villages de retour ont été ravitaillés par voies aérienne et terrestre ;
- 3 327 721 personnes déplacées internes et personnes vulnérables des communautés hôtes ont été prises en charge, notamment dans le sens de leur autonomisation d'un coût de 9 180 000 000 FCFA ;
- le projet YIRWA pour la promotion des droits des personnes vivant avec un handicap a été mis en œuvre ;
- 2 257 personnes vivant avec un handicap et personnes âgées ont été équipées en moyens de locomotion, de matériel didactique et d'équipement spécifique ;
- 15 logements de solidarité ont été construits dans le cadre du mois de la solidarité 2023 ;
- un programme national de filets sociaux dénommé Programme national d'appui à l'autonomisation des ménages pauvres et vulnérables a été adopté ;
- les capacités opérationnelles des services techniques déconcentrés ont été renforcées pour une meilleure coordination et gestion de la réponse humanitaire ;
- l'indemnisation de 140 victimes des crises sociopolitiques ;
- l'opérationnalisation d'un centre de déradicalisation ont été réalisées ;
- l'octroi de crédits à 249 200 femmes (y compris les femmes déplacées internes) à hauteur de 44 044 951 500 FCFA pour la réalisation d'activités génératrices de revenus tout en assurant leur formation ;
- l'équipement de plus de 573 femmes et organisations féminines en technologies ;
- la réalisation de 51 forages pour les femmes dans les régions afin de soutenir leurs activités de production ;
- la prise en charge des frais de scolarité au profit de 9 985 orphelins et autres enfants vulnérables et des élèves déplacés internes ;
- l'appui à l'insertion socioéconomique de 101 jeunes sortis des centres d'éducation spécialisée formés à la soudure, à la maçonnerie, à la menuiserie, à la mécanique, à la coiffure ;
- l'opérationnalisation du dispositif national de prise en charge des pupilles de la Nation ;
- la promotion de 20 crèches mobiles et haltes garderies ;
- la relecture des textes encadrant les Maisons de la femme et les Centres de promotion féminine ;
- la mise en œuvre du projet 1 000 métiers à tisser au profit de 1 000 femmes déplacées internes ;
- l'organisation de l'opération de retrait et de réinsertion socioéconomique des femmes, des enfants, des jeunes déplacés internes et autres personnes vulnérables en situation de mendicité dans les grands centres urbains du pays.



Plus de 188 millions de francs CFA injectés dans la prise en charge sanitaire des personnes vulnérables par le Fonds National de Solidarité et de Résilience Sociale (FNS-RS)



Distribution de vivres aux PDI du site aménagé temporaire de Dédougou



Le Président de la Transition, le Capitaine Ibrahim TRAORE a commémoré la journée mondiale de l'enfance avec les enfants au palais présidentiel de Koulouba

Dans les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur, des résultats ont été atteints à travers :

- la réalisation de 290 classes préfabriquées pour accroître les capacités d'accueil notamment au profit des élèves déplacés internes ;
- l'octroi de subvention à 1 220 élèves apprenants chefs de ménage ;
- la dotation de 85 000 élèves en kits scolaires dans les zones de repli des populations déplacées internes ;
- la mise en place à titre pilote des classes alternées d'urgence dans l'optique d'améliorer l'accès et le maintien de tous les enfants dans les structures éducatives, notamment les élèves déplacés internes des régions touchées par l'insécurité ;
- le renforcement des capacités de 1 864 enseignants/animateurs en Appui psychosocial (APS), approche Safe school et sur les curricula de l'Education en situation d'urgence (ESU) et l'enseignement à distance et dans bien d'autres approches innovantes ;
- la prise en charge de 495 animateurs communautaires pour la continuité éducative dans les zones à fort défi sécuritaire ;
- la location de 383 salles pour assurer la continuité éducative dans les zones de repli ;
- l'acquisition de 33 000 tables-bancs au profit des établissements hôtes ;
- la réalisation de 1 050 Espaces temporaires d'apprentissage (ETA) dans les zones de repli ;
- l'expérimentation du port de Faso Dan Fani en milieu scolaire dans 4 communes ;
- l'élaboration d'un cadre d'orientation juridique, pédagogique et didactique sur l'introduction des métiers au primaire et au post-primaire ;
- la réalisation de 316 nouvelles salles de classe pour le désengorgement des écoles à large effectif et l'accroissement des capacités d'accueil au profit des élèves déplacés internes ;
- l'équipement de 5 ateliers dans des établissements d'Enseignement et de Formation techniques et professionnels (EFTP) ;
- la réalisation de 780 champs et 450 jardins scolaires ;
- la formation de 25 000 cantinières à la transformation des produits locaux au profit de la cantine scolaire ;



- la sensibilisation de 37 Comités de gestion (COGES) de structures éducatives aux bonnes pratiques nutritionnelles ;
- la production de 196 ressources pédagogiques numériques pour les classes de 3^e et de Terminale ;
- la production de 235 ressources pédagogiques numériques de 9 spécialités de l'EFTP ;
- la formation de 20 enseignants et encadreurs pédagogiques à la création de e-book et de 236 enseignants et encadreurs pédagogiques à l'écriture de scripts de capsules vidéo pédagogiques ;
- la réalisation d'environ 200 capsules vidéo pédagogiques dans 8 disciplines ;
- l'adoption de référentiels de l'enseignement et la formation technique et professionnelle ;
- le recensement des structures éducatives afin de disposer d'un répertoire exhaustif de l'ensemble des structures éducatives relevant du champ de couverture du MENAPLN ;
- la mise en œuvre du fichier national des élèves, de l'inscription en ligne des élèves et de la production des cartes d'identité scolaires au Burkina Faso ;
- la construction de 6 lycées scientifiques et de 236 nouvelles salles de classe au profit de tous les niveaux d'enseignement et
- l'ouverture de 96 centres dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de scolarisation accélérée/Passerelles (SSA/P) ;
- la réalisation d'un lycée scientifique d'application et d'une école normale supérieure scientifique ;



Camp d'immersion culturelle au profit des Élèves Déplacés Internes (EDI) durant la Semaine nationale de la Culture Bobo 2024.



Le Capitaine Ibrahim TRAORE, à la rencontre des élèves de l'École « B » de Péni



Echanges du Président de la Transition, le Capitaine Ibrahim TRAORE avec les étudiants à l'Université Joseph Ki-Zerbo

- la mise en place et l'opérationnalisation de la solution intégrée de Campus Faso pour la gestion du système LMD ;
- la dotation d'ordinateurs portables à tous les chefs de départements de toutes les universités et centres universitaires ;
- l'interconnexion et la connexion à Internet dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche ;
- l'achèvement et l'inauguration du premier espace numérique ouvert ;
- l'achèvement et l'opérationnalisation de l'amphithéâtre 2x750, et l'achèvement des amphithéâtres 1000 et 1500 places ;
- la réhabilitation et l'équipement de plusieurs laboratoires et autres bâtiments pédagogiques et de recherche ;
- la construction du bâtiment pédagogique du Centre universitaire de Gaoua ;
- la mise en place et l'opérationnalisation de l'incubateur de technologies agricoles de Bagré avec l'aménagement et l'exploitation de 63 ha ;
- la construction d'une vitrine d'exposition de technologies, inventions et innovations à Bagré ;
- l'opérationnalisation de la vitrine à travers l'exploitation de champs de riz par les membres du Gouvernement ;
- la création de la direction des savoirs endogènes au sein de la direction générale de la recherche et de l'innovation ;
- l'acquisition d'un logiciel de données satellitaires dans le cadre du programme Burkina Sat 1 ;
- le recrutement en 2023 de 221 assistants, assistants hospitalo-universitaires et attachés de recherche.

Dans le domaine de la santé on note :

- la réduction de 50% à 80% des tarifs des examens de scanner, d'IRM, de séances d'hémodialyse, et la suppression de la caution de 500 000 FCFA pour l'enrôlement dans la dialyse dans les hôpitaux publics ;
 - la relance des activités du centre de radiothérapie de Bogodogo ;
 - la subvention de 70% à 100% par le budget de l'Etat de la prise en charge de la radiothérapie de certains cancers (cancers toute forme des enfants de moins de 15 ans, cancers féminins c'est-à-dire du col de l'utérus et du sein, cancer de la prostate) ;
 - la réglementation de la vacation du personnel public de santé dans le privé pour améliorer la disponibilité du personnel soignant en l'occurrence les spécialistes dans les formations sanitaires publiques pour un accès équitable des populations aux services de santé ;
 - le recrutement en collaboration avec le GIP-PNVB de 15 000 volontaires nationaux agents de santé à base communautaire dans les zones urbaines et périurbaines des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et dans les zones à fort défi sécuritaire ;
 - la transformation de la CAMEG en société d'Etat pour affirmer la souveraineté du pays dans le domaine stratégique du médicament ;
 - la poursuite avec la mise en place de mesures d'efficacité de la gratuité des soins offerts aux enfants de moins de 5 ans, aux femmes et aux personnes affectées par le VIH ;
 - la création en cours du groupe hospitalier de Ouagadougou pour optimiser l'utilisation des plateaux techniques et des ressources humaines des hôpitaux publics de la ville ;
 - la poursuite de la construction et de l'équipement de divers centres de santé (70 CSPS, nouveau CHU de Bobo-Dioulasso à 80%, CHR de Manga à 97%, pose de la première pierre du CHR-U de Gaoua, Dédougou) ;
 - la mise en service de scanners 64 barrettes à Yalgado et de 16 barrettes dans 5 CHR.
- Outre ces actions améliorant l'offre de soins, les agents ont vu leur mieux-être amélioré avec des progrès significatifs dans l'apurement du passif social par l'accélération de la mise en œuvre de la Fonction publique hospitalière (paiement effectif des indemnités de garde à la pièce des 3 dernières années, paiement des 20%), les divers avancements et reversements.



Relance des activités du centre de radiothérapie de Bogodogo, une vue du plateau technique.



Secteurs à fort potentiel d'emplois et générateurs de revenus, les actions suivantes y ont été menées :

- la dynamisation de la production de la Minoterie du Faso (MINOFA) à travers l'installation d'un moulin mais d'une capacité de 150 tonnes par jour avec 2 boulangeries ;
- l'apurement du foncier dans les zones industrielles de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ;
- la mise à niveau les outils de production au profit de 130 unités de transformation des produits locaux ;
- le portage de 25 jeunes porteurs de projets innovants en termes d'accompagnement en capital-risque et en développement de franchises ;
- l'organisation d'un symposium national sur les abattoirs et aires d'abattage ;
- l'adoption d'un nouveau protocole d'accord entre l'Etat et les opérateurs de la filière coton ;
- l'apurement du circuit de distribution de la graine de coton au Burkina Faso pour soutenir la production industrielle d'huile au niveau national ;
- l'organisation du Salon international du coton et du textile 2024 ;
- la relecture de la loi d'orientation sur les investissements pour l'arrimer aux objectifs de souveraineté du pays.

DANS LE DOMAINE DU COMMERCE, L'ON NOTE LA LOI D'ORIENTATION SUR LES INVESTISSEMENTS AVEC :

- l'élaboration d'un avant-projet de la loi portant réglementation des organisations interprofessionnelles et des activités de production, de transformation et de commercialisation des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques ;
- la poursuite des diligences pour la création d'une centrale d'achat des produits de grande consommation et d'un marché de gros des produits du frais à vocation sous régionale à Bobo-Dioulasso ;

- l'organisation du symposium sur le commerce ;
- l'organisation des états généraux sur les marchés et yaars du Burkina Faso ;
l'organisation des états généraux de la filière "anacarde" ;
- la prise de mesures de mitigation de la hausse des prix des produits pharmaceutiques par l'adoption d'arrêtés fixant les taux de marge ;
- la suspension temporaire de l'exportation des céréales et celle de l'importation de la farine de blé ;
- la relecture du décret n°2021-1235/PRES/PM/MINEFID/MCIA du 29 novembre 2021 fixant la liste des produits soumis à Autorisation spéciale d'importation (ASI) et à Autorisation spéciale d'exportation (ASE) pour l'orienter vers le développement des entreprises nationales ;
- le démarrage du projet de sécurisation et la traçabilité des produits labellisés.

EN MATIÈRE D'ARTISANAT, IL FAUT SOULIGNER :

- l'organisation du forum sur le port généralisé du Faso Dan Fani ;
- la construction en cours des infrastructures du Centre national d'appui à la transformation artisanale du coton (CNATAC) ;
- la dotation de groupements/associations de femmes en 398 métiers à tisser ;
- l'organisation de la 16^e édition du SIAO et de



Lancement des travaux de construction du complexe textile IRO-TEXBURKINA

- la 4^e édition du Salon régional de l'Artisanat (SARA) ;
- l'organisation de la 10^e conférence des ministres du Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat africain (CODEPA).

DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ, NOUS AVONS :

- la relecture des textes régissant les sociétés à capitaux publics ;
- l'organisation des rencontres du cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue État/secteur privé ;
- la reprise de la SN-SOSUCO ;
- la réforme de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso ;
- la mise en place de la phase 4 du Portail d'entrée au Burkina Faso (PEB) ayant permis
- la dématérialisation de 4 autres licences d'affaires en plus des 6 déjà dématérialisées ;
- la définition en cours des critères d'encadrement de la rémunération des Directeurs généraux des Sociétés d'Etat et des Etablissements publics de Prévoyance sociale (EPPS) ;
- la définition des critères d'octroi de la prime de bilan au personnel des sociétés d'Etat et des EPPS ;
- l'organisation de la 63^e session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Organisation africaine de la Propriété intellectuelle (OAPI).



Sortie inopinée de contrôle des produits de grande consommation par la Brigade Mobile de Contrôle Économique et de la Répression des Fraudes (BMCRF) dans la ville de Ouagadougou



L'opération "Casier vide" s'inscrit dans la dynamique d'une gestion optimale de la carrière des agents de la fonction publique pour plus de résultats.

Dans le domaine de fonction publique, on note :

RECRUTEMENTS, FORMATION PROFESSIONNELLE ET GESTION DES CARRIÈRES :

- la suspension des recrutements sur mesures nouvelles ;
- l'audit de la gestion des recrutements sur mesures nouvelles ;
- l'internalisation des plateformes du e-concours ;
- l'opération "casier vide" dans la gestion des actes de carrières au MENAPLN ;
- l'adoption d'un décret sur la gestion des agents publics en situation de crise.

RÉFORME DE L'ADMINISTRATION :

- l'adoption de la loi portant renforcement de la neutralité politique et de la méritocratie dans l'administration ;
- l'adoption d'un guide méthodologique d'élaboration des manuels de procédure dans l'administration publique ;
- le développement de 18 e-services.

TRAVAIL DÉCENT :

- l'adoption de 6 textes prioritaires sur le Régime d'Assurance Maladie universelle (RAMU) ;
- l'adoption de vingt-six (26) textes d'application des lois portant régime de sécurité sociale dans le public et le privé ;
- l'adoption du projet du code du travail ;
- l'adoption des textes d'application des lois portant régime de sécurité sociale dans le public et le privé ;
- l'adoption du décret portant fixation du SMIG à 45 000 FCFA le mois ;
- l'indemnisation de 548 monitrices de l'éducation des anciennes garderies ;
- l'organisation d'une enquête sur le travail des enfants au Burkina Faso ;
- le paiement des arriérés de salaire de 573 travailleurs saisonniers de la mairie de Ouagadougou.

PILIER 3 : REFONDER L'ETAT ET AMELIORER LA GOUVERNANCE

- 3.1 Fonction publique
- 3.2 Economie et finances
- 3.3 Transition digitale
- 3.4 Mines et énergie
- 3.5 Urbanisme et habitat
- 3.6 Transport

La Transition a initié des réformes visant à refonder l'Etat avec une administration moderne, actrice de développement économique et de transformation sociale. Des réformes souveraines et profondes opérées dans la texture institutionnelle ont soutenu la réalisation de cette mission. Et les résultats sont éloquentes aussi bien dans la fonction publique, l'économie et les finances, la transition digitale que dans le secteur des mines, de l'énergie, de l'urbanisme, de l'habitat, et du transport.





Le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) est passé de 1,8% en 2022 à 3,6% en 2023

Dans ces secteurs, il faut souligner :

- la mise en place d'une plateforme dénommée « Plateforme LANAYA » pour permettre aux usagers de suivre en ligne leur dossier en traitement dans le circuit d'exécution de la dépense publique ;
- la mise en place d'une application de Suivi digital des investissements, des réformes et des indicateurs des référentiels de développement (SIRI) qui est une plateforme électronique de suivi desdits référentiels ;
- l'institution du e-bulletin pour permettre aux agents publics d'accéder à leurs bulletins de paie en tout lieu et à tout moment via internet ;
- la mise en place du e-Cadastre pour gérer une base de données parcellaires, une base de données des valeurs vénales des propriétés bâties et non bâties des centres lotis du Burkina Faso et une base de données des propriétaires des biens immobiliers ;
- la mise en place de la facture électronique certifiée pour contrôler la facturation électronique du chiffre d'affaires des entreprises et disposer en temps réel des données de facturation des contribuables afin de lutter contre la fraude et le faux ;
- la mise en place d'un Observatoire national de l'économie territoriale.



Séance plénière de l'Assemblée Législative de Transition (ALT), consacrée à l'adoption de la nouvelle loi sur la réglementation générale de la commande publique au Burkina Faso



e-Cadastre, la plateforme informatique du cadastre modernisé du Burkina Faso, pour l'automatisation des services délivrés par le Cadastre au Burkina Faso



La ministre en charge de la Transition digitale procédant au lancement d'une plateforme numérique.

Dans ce secteur, des actions ont été mises en œuvre en vue d'accélérer les procédures de gestion et mettre fin aux lourdeurs administratives. On note :

- la réhabilitation et l'extension du RESINA ;
- le rétablissement des services de communication électronique dans les zones à fort défi sécuritaire ;
- l'organisation des assises sur la dématérialisation et la tenue de la 18e édition de la semaine du numérique ;
- la promotion des logiciels libres adaptés à l'administration ;
- la promotion des produits et services financiers postaux ;
- le renforcement du cadre juridique du domaine du numérique et des postes ;
- la formulation du projet d'accélération de la transformation digitale du Burkina ;
- l'adoption du plan stratégique de développement du fonds pour l'accès universel aux services de communications électroniques ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des DSI des ministères et institutions.



La plateforme ati.gov.bf/ de demande de l'Agrément technique en matière informatique (ATI)



Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Capitaine Ibrahim TRAORE au lancement des activités de l'usine de traitement de résidus miniers à Kossodo



Panel lors de la 5e édition de la Semaine des Energies et Energies Renouvelables d'Afrique (SEERA)

Les actions dans ce domaine sont :

- l'adoption de la loi portant modification du code minier de 2015 en vue d'affecter une partie des ressources du Fonds minier de développement local (FMDL) pour le financement du Fonds de soutien patriotique ;
- l'adoption du projet de loi portant contenu local dans le secteur minier ;
- l'adoption du décret modificatif portant fixation des taxes et redevances minières pour améliorer la contribution du secteur minier à l'économie nationale ;
- l'adoption du décret portant sur le traitement des résidus miniers ;
- la création d'une société d'Etat dénommée Société nationale des substances précieuses pour réduire la fraude dans la commercialisation de l'or et permettre de constituer une réserve conséquente d'or ;
- la réalisation d'une étude d'actualisation des prix de vente des substances de carrières pour le prélèvement du FMDL ;
- la mise en place d'une unité de traitement des résidus miniers (charbon fin et scories) avec une participation de l'Etat à hauteur de 40% ;
- la pose de la première pierre de la construction de la raffinerie d'or pour une meilleure valorisation de l'or produit au Burkina Faso ;
- la fermeture des sites miniers artisanaux dans les zones d'insécurité ;
- l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la fraude de l'or, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- l'adoption du décret portant promotion des véhicules électriques et des bornes de recharge ;
- l'élaboration d'une stratégie nationale de l'électrification rurale ;
- l'adoption d'un arrêté portant aménagement d'une nouvelle tarification de l'électricité ;
- la signature d'un mémorandum d'entente avec une société russe pour le développement de centrales nucléaires ;
- la mise en service de trois centrales solaires d'une puissance cumulée de 92 MW ;
- le déploiement dans plusieurs localités inaccessibles de groupes tractables pour assurer la continuité de la fourniture de l'électricité ;
- l'identification et la sensibilisation des exploitants et propriétaires de stations d'essence en vue de l'assainissement du sous-secteur des hydrocarbures ;
- l'électrification de 113 nouvelles localités rurales ;
- la construction de 1 195,6 km de nouvelles lignes électriques et le raccordement de 148 347 nouveaux ménages à l'électricité.



Les actions dans ce domaine sont :

- l'amélioration du cadre de vie des populations des grandes villes à travers l'aménagement de la voirie et l'assainissement pluvial ;
- l'amélioration de l'accès au logement décent pour toutes les catégories socioprofessionnelles à travers la mise en place du nouveau programme de logement BURUKINA FASO DEENW KA SOOW ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines et l'apaisement du climat social ;
- la prise en charge de la problématique de la qualité des bâtiments publics avec l'institution de la saisine obligatoire du ministère en charge de l'urbanisme en matière d'architecture et de construction et la mise en place des Unités d'assistance à la maîtrise d'ouvrage public (UAMOP) ;
- l'aménagement et la vente de terrains urbains (près de 5 000 parcelles) pour réduire le déficit en logements ;
- le renforcement de la gouvernance foncière avec l'adoption de la loi portant promotion immobilière au Burkina Faso.



Visite de logements sociaux par le ministre de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat, Mikailou SIDIBÉ

Dans ce secteur les réalisations sont :

- l'opérationnalisation des immatriculations provisoires ;
- l'accompagnement de certains membres de la faïtière des transporteurs pour la mise aux normes de véhicules anarchiquement transformés ;
- la production et la délivrance de 391 071 cartes grises et 78 172 permis de conduire modernes et sécurisés ;
- la fermeture de 112 auto-écoles illégales dans la province du Kadiogo ;
- le renouvellement de 140 véhicules poids lourds ;
- l'inspection de 104 auto-écoles, 25 gares routières et 25 ateliers de transformations de carrosseries de véhicules routiers ;
- la sensibilisation de 840 142 personnes, dont 24 142 élèves et étudiants, sur la sécurité routière ;
- la remise à niveau de l'Aéroport international de Bobo-Dioulasso pour un fonctionnement en H24 ;
- l'aménagement et l'ouverture d'un nouveau salon VIP à l'aéroport international de Bobo-Dioulasso ;
- la modernisation du système de gestion du parking de l'aéroport international de Ouagadougou ;
- l'aménagement d'un espace d'attente au parking de l'aéroport de Ouagadougou au profit des passagers et leurs accompagnants ;
- la reprise du train voyageur Ouagadougou-Niangoloko ;
- l'opération de renouvellement du parc de taxis ;
- le contrôle accru des véhicules poids lourds ; l'opérationnalisation du fonds maritime national en relation avec le Conseil burkinabè des Chargeurs (CBC) ;
- la vulgarisation des textes sur le transport routier auprès de 260 acteurs (transporteurs routiers, chauffeurs routiers, forces de contrôle, agents des collectivités territoriales, concessionnaires de véhicules) ;
- la construction d'un entrepôt au profit des chargeurs burkinabè à San Pédro en République de Côte d'Ivoire ;
- l'ouverture de nouveaux bureaux des chargeurs au Bénin et au Togo ;
- la reprise des activités de l'observatoire des pratiques anormales en collaboration avec l'UEMOA ;
- l'élection du Burkina Faso comme membre du Conseil exécutif (CE) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), une première pour le Burkina Faso qui a ratifié la convention de l'OMM depuis 1960.



Le Premier Ministre visite l'aéroport international de Bobo-Dioulasso en chantier



Une vue des infrastructures de l'aéroport de Bobo-Dioulasso

PILIER 4 : ŒUVRER A LA RECONCILIATION NATIONALE ET A LA COHESION SOCIALE

4.1 Communication et culture

4.2 Justice et droits humains

4.3 Sport, jeunesse et emploi

Des filles et des fils d'une même nation qui se parlent et œuvrent en faveur de la construction d'un Etat où la justice est au service du peuple, c'est le leitmotiv de la Transition. Cette transformation sociale s'appuie sur les fondements de notre culture et une communication soutenue au service de l'ensemble des Burkinabè. Il faut à tout prix promouvoir la réconciliation nationale porteuse d'une paix véritable et d'une cohésion sociale au service de la prospérité de notre pays. Dans ce sens, ce pilier prend en compte les questions de justice, de droits humains, de jeunesse et de sport.





Le Président de la Transition, le Capitaine Ibrahim TRAORE remettant l'étalon d'or au lauréat du FESPACO 2023

Les principaux résultats dans ces domaines sont :

DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNICATION :

- l'adoption du document de stratégie de communication gouvernementale en temps de crise et la poursuite de sa mise en œuvre ;
- l'organisation de conférences publiques sur l'extrémisme violent ;
- la réalisation et la diffusion de 822 productions audiovisuelles et la publication de 52 articles sur la mobilisation populaire ;
- la formation d'une centaine de professionnels des médias sur des thématiques d'intérêt comme le journalisme en temps de crise, le fact-checking et la conduite des émissions interactives en temps de crise ;
- le lancement de la RTB « Langues nationales », une chaîne de télévision dédiée à la promotion de la culture et du patrimoine culturel national entièrement en langues nationales ;

- la reprise des travaux de construction du siège de la RTB ;
- la tenue de la 26e nuit du Concours Prix Galian et de la 13e édition des UACO ;
- le financement de 102 médias privés sur 110 prévus.

AU TITRE DE LA CULTURE ET DU TOURISME, ON NOTE :

- la tenue des manifestations d'envergure internationale (FESPACO, Semaine nationale de la Culture, Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou, Vitrine du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration de Ouagadougou, Foire Internationale du Livre de Ouagadougou, Nuit de l'Entrepreneur touristique, etc.) ;
- l'introduction d'un dossier de candidature pour l'inscription de la cour royale de Tiébélé au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

- l'inscription des Ruines de Loropeni et des Sites de métallurgie ancienne de fer sur la liste du patrimoine dans le monde islamique en décembre 2023 (ICESCO) ;
- l'adoption de deux décrets portant respectivement classement de 190 éléments du patrimoine culturel immatériel et 142 biens culturels immatériels sur la liste du patrimoine national ;
- l'adoption d'une nouvelle loi portant protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso ainsi que de ses six décrets d'application ;
- l'adoption des textes d'application de la loi d'orientation sur le livre et la lecture publique au Burkina Faso ;
- l'institutionnalisation d'un mois du patrimoine culturel burkinabè ;
- la relance du tourisme interne à travers des initiatives telles que la mise en tourisme des grands événementiels et les éductours ;
- le renforcement de la diplomatie culturelle du Burkina Faso sur la scène internationale à travers l'élection de notre pays à plusieurs instances dont le Comité du patrimoine dans le monde islamique de l'ICESCO, le Comité exécutif de l'UNESCO et le Conseil exécutif de l'ICCROM ;
- l'accompagnement technique et financier de plus de neuf cent dix-sept (917) projets des acteurs privés de la culture, des arts et du tourisme à travers le Fonds de développement culturel et touristique, le Fonds de promotion culturelle du Bureau burkinabè de droit d'auteurs, le Comité d'examen des requêtes de subvention et les PTF (UE/ Programme d'appui aux industries créatives et à la gouvernance de la culture PAIC-GC, Coopération Suisse/PASEC) ;
- la collecte de données relatives à 350 patronymes nationaux en vue de l'élaboration d'un répertoire de patronymes au Burkina Faso ;
- le lancement des travaux de construction des infrastructures du Mémorial Thomas-Sankara ainsi que bien d'autres actions visant à redonner au Burkinabè toutes les valeurs qui fondent son substrat culturel ;
- l'instauration de la Journée des coutumes et traditions.



SEM le Premier Ministre, Dr Apollinaire Joachimson Kyélèm de Tambèla a présidé la cérémonie de lancement des activités de la RTB 3



Remise du trophée au vainqueur du Kundé d'or 2024, l'artiste musicien AMZY par le Ministre d'Etat, Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme, Jean Emmanuel OUEDRAOGO.

Les actions réalisées sont :

- le rapprochement de la justice des justiciables à travers un développement infrastructurel (ouverture de cours et tribunaux) ;
- la réouverture des tribunaux de grande instance de Dori et de Kongoussi ;
- la réhabilitation des locaux du palais de justice de Bobo-Dioulasso ;
- le démarrage des travaux de construction de la Cour d'Appel de Ouagadougou ;
- l'opérationnalisation du tribunal de travail de Fada ;
- la lutte contre l'impunité et la corruption à travers le jugement de dossiers emblématiques de crimes économiques et de sang ;
- la reprise des sessions du pôle antiterrorisme avec 77 dossiers jugés ;
- le jugement de 92 dossiers de crimes économiques et financiers par les pôles ECOFI de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ;
- le jugement de 248 dossiers criminels ;
- l'organisation de 54 audiences foraines ;
- l'assistance judiciaire à 1 628 personnes vulnérables ;
- le jugement de trois (3) cas de discours haineux et de stigmatisation des communautés ;
- le renforcement des capacités opérationnelles de la Garde de sécurité pénitentiaire (GSP) à travers l'acquisition de matériels spécifiques de sécurité ;
- l'opérationnalisation d'une Unité pénitentiaire combattante (UPCO) dans le cadre de la sécurisation du territoire ;
- la mise en œuvre de mesures de réinsertion sociale au profit de 1 458 détenus ;
- la production de 59,23 tonnes de céréales par
- les maisons d'arrêt et de correction et les centres de production agricoles de l'administration pénitentiaire ;
- la sensibilisation de plus de 150 000 personnes au civisme et à l'engagement citoyen lors de la 19e édition de la Semaine nationale de la citoyenneté (SENAC) ;
- la commémoration de la journée internationale des droits de l'Homme ;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'une feuille de route sur la prise en charge des victimes du terrorisme ;
- le développement et le lancement de la plateforme de demande en ligne du bulletin numéro 3 du casier judiciaire ;
- l'ouverture du Conseil supérieur de la magistrature aux personnes non magistrats à travers la loi portant révision constitutionnelle adoptée le 30 décembre 2023 ;
- la formation de 368 formateurs des VDP, de 22 500 VDP nationaux et 1 400 VDP communautaires sur la prise en compte des droits humains et du droit international humanitaire dans leurs actions ;
- la sensibilisation de 180 000 acteurs des différentes catégories socioprofessionnelles aux thématiques liées à la prévention et à la gestion des conflits communautaires ;
- la création et l'opérationnalisation de l'Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (ANAGRASC) ;
- la suppression de cinq (5) institutions dans le cadre de la rationalisation des structures et la réduction du train de vie de l'Etat.



Photo de Famille du Président de la Transition, Chef de l'Etat avec les membres du Conseil constitutionnel



Atelier d'information de l'Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués à Fada N'Gourma



Après la finale de la coupe du Faso, le Président de la Transition le Capitaine Ibrahim TRAORE a remis le trophée à l'équipe vainqueur

Les actions réalisées sont :

FORMATION ET INSERTION DES JEUNES :

- la mise en place du bureau Bilan de compétences et d'accompagnement (BCA) avec pour objectif d'accompagner les étudiants des universités et des établissements d'enseignement supérieur du Burkina Faso, dans la construction de leur parcours/projet d'insertion professionnelle ou d'emploi ;
- le placement des jeunes en stage dans les entreprises de l'économie informelle qui vise à renforcer l'employabilité des jeunes à travers le développement de leurs compétences professionnelles afin de susciter des opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat ;
- la mobilisation de 100 000 volontaires nationaux sur les chantiers de développement pour contribuer au développement socioéconomique du Burkina Faso et à
- l'insertion professionnelle des jeunes ;
- la création du fonds Faso kuna wili (FKW) pour contribuer à la création et à la consolidation d'emplois au profit des jeunes et des femmes, ce qui devra permettre de mieux accompagner les besoins de financements des populations ;
- la création de Burkina suudu bawdè (BSB) pour organiser et coordonner les actions de formation professionnelle en vue d'améliorer

l'offre et la qualité de la formation professionnelle au Burkina Faso ;

POUR CE QUI CONCERNE LE DOMAINE DES SPORTS ET DES LOISIRS, IL Y A :

- l'organisation des Jeux nationaux de la relève sportive (JNRES) qui vise à offrir un cadre d'expression aux pensionnaires des écoles et centres de formation de petites catégories du Burkina Faso ;
- le renforcement du cadre règlementaire en matière de sport et de loisirs à travers l'adoption des textes d'application de la loi portant loi d'orientation des sports et des loisirs ;
- la réglementation de la création et du fonctionnement des écoles et centres de formation sportive qui constituent un véritable tremplin pour le développement d'une élite sportive ;
- la création de Burkina Yin wisgr meta (BYM) pour réaliser ou réhabiliter les infrastructures sportives de l'Etat, contrôler la conformité des constructions des infrastructures sportives avec les normes de sécurité et d'hygiène en vigueur ;
- la création de sept (7) nouvelles fédérations sportives offrant plus de disciplines sportives et d'opportunités pour le rayonnement du Burkina Faso à l'international ;



CONCLUSION

Après la revue exhaustive des actions phares menées d'octobre 2022 à mai 2024, des avancées significatives sont à noter dans notre quête de progrès continu et d'édification d'un Burkina Faso fort, solidaire et prospère et dont la voix porte à l'échelle internationale.

Après avoir réussi la symbiose Armée-Nation et doté nos combattants de moyens modernes, les résultats probants qui en ont découlé obligent les plus sceptiques à reconnaître du mérite aux autorités de la Transition.

Cette révolution émancipatrice porteuse de paix et de progrès n'est cependant pas à l'abri des critiques de certains milieux, notamment des "démocrates-légalistes", qui réclament à cor et à cri la tenue d'élections libres, transparentes et inclusives.

A travers ces revendications irréalistes, ces acteurs montrent qu'ils sont hors contexte dans cette atmosphère de cruauté et de férocité qui est celle de la guerre impérialiste qui nous est imposée et qui exige l'union sacrée de toutes les filles et de tous les fils du pays. Cela ne saurait pour autant dérouter les patriotes sincères et intègres de cette lutte révolutionnaire intransigeante contre ces forces rétrogrades et alliées déclarées des forces de domination extérieures.

La paix intérieure ne peut advenir, en effet, sans le renversement du joug impérialiste. La préoccupation principale de l'heure est la défense de la patrie contre l'impérialisme et ses diverses manifestations dans notre pays. Ces grands défis qui restent posés nécessitent la mobilisation de tous les Burkinabè derrière la Transition pour mener à bon terme cette guerre de libération nationale et amorcer de façon irréversible notre marche pour le progrès et léguer à la postérité un pays radieux.

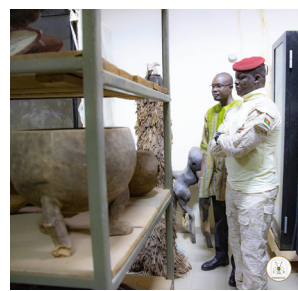


JOURNÉE DES COUTUMES ET DES TRADITIONS

Cette journée nous offre l'occasion de mener une introspection profonde pour faire surgir de nos racines et de notre culture les valeurs de solidarité, de paix, de tolérance, de rigueur et de combativité. Ainsi, nous serons plus forts pour faire face aux défis qui se présentent à nous.

J'invite donc les Burkinabè et les amis du Burkina Faso à inscrire dans leurs habitudes, la visite des sites de notre patrimoine commun afin de mieux connaître nos origines, notre histoire et notre riche culture.

Capitaine Ibrahim TRAORE
Président de la Transition, Chef de l'Etat





PRESIDENCE DU FASO
BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice



**Palais présidentiel de Koulouba. Avenue de l'Indépendance,
Koulouba, Ouagadougou**

03 BP 7030 Ouagadougou 03

www.presidencedufaso.bf

Tél. : (+226) 25 49 83 00

Fax : (+226) 25 37 62 82/ 83



PRÉSIDENTE DU FASO



**Filles et fils du Burkina Faso,
unis et solidaires, construisons
une Nation souveraine, de paix
et de prospérité partagée!**

www.presidencedufaso.bf

